

Bernadette GROISON
Secrétaire Générale

BG/NO/11.12/028

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation nationale, de la
jeunesse et de la vie associative
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Les Lilas, le 7 décembre 2011

Monsieur le Ministre,

la FSU tient à vous interpeller solennellement au sujet de l'action sociale au sein du Ministère dont vous avez la charge.

Nous avons, comme vous, pris connaissance du rapport des missions IGAS et CGEFI qui se sont livrées, à la demande des Ministres de la Fonction Publique et du Budget sur proposition du CIAS, à une étude exhaustive de l'action sociale ministérielle et interministérielle dans la Fonction Publique de l'Etat.

Ce rapport jette une lumière crue sur la situation de l'Action Sociale au MEN et les éléments comparatifs avec les autres secteurs ministériels recensés sont accablants : *« le ministère de l'éducation nationale assure le plus faible niveau de prestations sans réseau dédié et de proximité » (T1.synthèse p3).*

Les agents de l'Education Nationale bénéficient du montant de crédits alloués par l'Etat le plus bas (*« 84€/agent pour MEN-ESR, une grande majorité des Ministères se situant entre 350€ et 500€, le plus élevé à 1000€ » T1.p27*)

Pour moitié, cette somme est financée par des crédits d'action sociale interministériels, CESU, Chèques-Vacances... (*T.1 p31*). La part financée par des fonds ministériels ne relève quasiment que des prestations interministérielles imposées par une réglementation commune (*L'impact des prestations individuelles à gestion interministérielle est de 38,68 € sur 79,46 €, soit 48,7 % pour un agent du ministère de l'éducation nationale T 1p.27*). La comparaison avec un agent des finances est édifiante (*...sur un total de 992,07 € de prestations d'action sociale, soit 4 %, pour un agent des ministères économiques et financiers, , T 1p.27*)

La somme dérisoire des fonds ministériels d'initiative propre, la faiblesse des réseaux sociaux soulignée dans le rapport démontre de manière éclatante l'absence de réelle mise en place d'une politique sérieuse d'action sociale du ministère. Le premier ministère en termes d'effectifs et de budget est la lanterne rouge en matière d'action sociale, et ce, quel qu'en soit le domaine : logement, restauration, famille, culture et loisirs.

Pourtant les besoins sont criants dans ces quatre domaines et, malheureusement, ces missions n'ont fait que dévoiler au grand jour une situation endémique que la FSU n'a de cesse de dénoncer.

Lors de la CNAS de septembre dernier, renouvelant une démarche identique initiée en 2009 restée sans suite, les représentants syndicaux et ceux de la mutuelle déposaient de manière unanime une alerte sociale sur cette question dans une déclaration commune.

La FSU ne peut accepter qu'au moment même où le discours officiel ne cesse de vanter les mérites de l'action sociale, sa nécessité et son importance dans l'accompagnement des agents, celle-ci soit traitée avec autant de désintéret par l'Education Nationale. Il en va du respect des personnels et de leurs familles.

Force est de constater que les demandes et les propositions des représentants des personnels sont la plupart du temps ignorées, le débat de fond et la définition d'une réelle politique esquivés et que les engagements pris restent lettre morte.

La CNAS, qui devrait à l'instar des autres Ministères être le lieu privilégié d'un dialogue social, de l'élaboration et du suivi de la politique d'action sociale est réduite à une « coquille vide » se résumant en séance plénière à la présentation annuelle hâtive d'un « bilan », simple compilation de chiffres et de tableaux statistiques.

Les ASIA voguent au gré des arbitrages rectoraux et des restrictions budgétaires imposées par le ministère, sans réelle impulsion ni cohérence nationale, sans bilan ni analyse de fond.

Les structures déconcentrées sont quasiment exclusivement cantonnées à la distribution des aides d'urgence (secours et prêts) prévues par les dispositions réglementaires.

A juste titre, les agents de l'Education Nationale ont le sentiment d'être « à part » dans la fonction publique, ne bénéficiant pas – ou si peu – d'action sociale à l'initiative de leur employeur et d'être écartés des dispositions légales qui prévoient pourtant qu'ils « participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent. » (Art.9 loi du 13 juillet 1983)

L'exemple concernant les enfants des agents de l'éducation nationale, sans être parmi les premières priorités rappelées ci-dessus, revêt néanmoins une forte valeur symbolique alors que l'enfance est au cœur du métier du Ministère. Il convient de souligner qu'alors que tous les autres ministères multiplient en cette période de fin d'année initiatives et prestations en faveur des enfants, les enfants des agents de l'éducation nationale « bénéficient » de l'indifférence la plus totale de la part de l'employeur de leur(s) parent(s) à cette occasion.

La FSU, confortée par le récent vote massif des personnels de l'Education Nationale, ne saurait se satisfaire de cette situation, ni admettre que ce constat accablant reste sans suite.

Les conditions de la convocation de la section permanente de la CNAS le 8 décembre prochain, uniquement due à notre insistance à faire respecter les engagements pris, nous inquiètent fortement quant au réel engagement de la DGRH de traiter enfin sérieusement la question de l'action sociale. Elle n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable a minima, ne serait-ce que sur l'ordre du jour et les documents nécessaires.

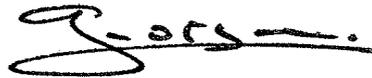
La FSU ne saurait se contenter d'une réunion formelle de plus servant d'« alibi », ou de « chambre d'enregistrement ».

La FSU vous demande, Monsieur le Ministre, d'engager une réelle négociation sur cette question, incluant un travail approfondi, inscrit dans la durée, avec la volonté de faire évoluer la situation des personnels.

Les agents titulaires, contractuels de l'Education Nationale et leurs familles ont droit au même respect que ceux des autres ministères.

J'ai donc l'honneur, Monsieur le Ministre, de solliciter une audience sur ce sujet préoccupant dans les délais les plus brefs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.



Bernadette GROISON
Secrétaire Générale